

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI  
4 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux le quatre du mois d'avril,

**Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de JOUCAS se sont réunis en mairie de JOUCAS, sur convocation en date du mercredi 27 mars 2022, sous la Présidence de Monsieur Lucien AUBERT, Maire,**

**Etaient présents :** Mrs et Mmes AUBERT Lucien, EBOLI Laëtitia, GUILLOT Séverine, JEAN Maurice, LAUBRON Olivier, NICOLAS Lionel, PONTET Muriel, POZZO Alessandro, QUEYTAN Laurent, RICHARD Thibaud.

**Etaient absents :** Mr. DESORMEAUX Laurent – Excusé.

**Mme Laëtitia EBOLI** a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

## **1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr AUBERT Lucien, Maire,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## **2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET « LE BISTROT DE JOUCAS »**

**Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr AUBERT Lucien, Maire,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### **3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Sous la présidence de M. Maurice JEAN, Adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de la commune de 2021 dressé par M. AUBERT Lucien, Maire, qui s'établit ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Total des recettes	587.727,07	635.936,03
Total des dépenses	980.615,90	518.712,60
Résultat de l'exercice		+ 117.223,43
Excédent antérieur		+ 392.888,83
Résultat à affecter		+ 510.112,26
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Total des recettes	645.547,17	212.740,52
Total des dépenses	1.087.640,08	248.885,05
Résultat de l'exercice		- 36.144,53
+/- Résultat antérieur		+ 442.092,91
Résultats à reporter		+ 405.948,38
- Restes à réaliser dépenses		- 272.754,56
+ Restes à réaliser recettes		+ 87.200,00

Hors de la présence de M. le Maire, **le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le compte administratif du budget de la commune de 2021 et arrête les comptes comme ci-dessus.**

### **4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET « LE BISTROT DE JOUCAS »**

Sous la présidence de M. Maurice JEAN, Adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget « Le Bistrot de JOUCAS » de 2021 dressé par M. AUBERT Lucien, Maire, qui s'établit ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Total des recettes	9.515,28	9.515,28
Total des dépenses	13.859,40	9.963,12
Résultat de l'exercice		- 447,84
Excédent antérieur		+ 4.344,12
Résultat à affecter		+ 3.896,28
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Total des recettes	9.455,88	7.187,60
Total des dépenses	14.306,07	2.100,00
Résultat de l'exercice		+ 5.087,60
+/- Résultat antérieur		+ 4.850,19
Résultats à reporter		+ 9.937,79
- Restes à réaliser dépenses		0,00
+ Restes à réaliser recettes		0,00

Hors de la présence de M. le Maire, **le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le compte administratif du budget « Le Bistrot de JOUCAS » de 2021 et arrête les comptes comme ci-dessus.**

## **5. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Les résultats de l'exercice 2021 du budget de la commune sont les suivants :

<b>SECTION</b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE 2020</b>	<b>AFFECTATION INVESTISSEMENT 2021 (cpte 1068)</b>	<b>RESULTATS 2021</b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>
<b>EXPLOITATION</b>	530.388,83	137.500,00	+117.223,43	+ 510.112,26
<b>INVESTISSEMENT</b>	442.092,91		-36.144,53	+ 405.948,38

Selon l'instruction budgétaire de la M4, il est nécessaire d'affecter une partie d'excédent de fonctionnement en section d'investissement (compte 1068) pour financer les dépenses d'investissement le cas échéant. Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 108.308,26 € prélevée sur l'excédent de fonctionnement de 510.112,26 € au compte 1068 de la section d'investissement.

Les résultats de 2021 à reporter cette année au budget primitif 2022 seraient donc les suivants :

<b>SECTION</b>	<b>RESULTATS 2021</b>	<b>AFFECTATION INVESTISSEMENT 2022 (cpte 1068)</b>	<b>RESULTATS REPORTES BP 2022</b>
<b>EXPLOITATION</b>	510.112,26	108.308,26	401.804,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	405.948,38		405.948,38

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** l'affectation de l'excédent d'exploitation du compte administratif 2021 du budget de la commune pour un montant de 108.308,26 € au budget primitif 2022, compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » pour le financement des travaux d'investissement,
- **PRECISE** que la somme de 401.804,00 € est affectée au compte 002 « excédent antérieur d'exploitation reporté » et la somme de 405.948,38 € au compte 001 « excédent antérieur d'investissement reporté ».

## **6. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « LE BISTROT DE JOUCAS »**

Les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe « Le Bistrot de JOUCAS » sont les suivants :

<b><u>SECTION</u></b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE 2020</b>	<b>AFFECTATION INVESTISSEMENT 2021 (cpte 1068)</b>	<b>RESULTATS 2021</b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE 2021</b>
<b><u>EXPLOITATION</u></b>	4.344,12	0	-447,84	+ 3.896,28
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	4.850,19		+ 5.087,60	+ 9.937,79

Selon l'instruction budgétaire de la M4, il est nécessaire d'affecter une partie d'excédent de fonctionnement en section d'investissement (compte 1068) pour financer les dépenses d'investissement le cas échéant. Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 0 € prélevée sur l'excédent de fonctionnement de 3.896,28 €.

Les résultats de 2021 à reporter cette année au budget primitif 2021 seraient les suivants :

<b><u>SECTION</u></b>	<b>RESULTATS 2021</b>	<b>AFFECTATION INVESTISSEMENT 2022 (cpte 1068)</b>	<b>RESULTATS REPORTEES BP 2022</b>
<b><u>EXPLOITATION</u></b>	<b>3.896,28</b>	<b>0,00</b>	<b>3.896,28</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b>9.937,79</b>		<b>9.937,79</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE l'affectation de l'excédent d'exploitation du compte administratif 2021 du budget annexe « Le Bistrot de Joucas » pour un montant de 0,00 € au budget primitif 2022, compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » pour le financement des travaux d'investissement,**
- **PRECISE que la somme de 3.896,28 € est affectée au compte 002 « excédent antérieur d'exploitation reporté » et la somme de 9.937,79 € au compte 001 « excédent antérieur d'investissement reporté ».**

## **7. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022**

L'état n° 1259 porte notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune.

Il est rappelé que suite à la loi de finances pour 2020, le vote du taux de taxe d'habitation a disparu au 1er janvier 2020 des articles du Code Général des Impôts. Par conséquent, les collectivités (communes et EPCI à fiscalité propre) n'ont pas plus à voter de taux TH. La TH sur les résidences secondaires apparaîtra en 2023.

Donc, depuis 2021, les communes membres d'un EPCI appliquant la fiscalité professionnelle unique (FPU) ne doivent se prononcer que sur les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB). En effet, ces communes ne votent pas de taux de cotisation foncière des entreprises (CFE), dont le produit est intégralement perçu par l'EPCI. Par ailleurs, elles ne votent plus de taux de taxe d'habitation puisque cette imposition est remplacée par la taxe foncière sur les propriétés bâties du département versée aux communes. Pour la taxe sur le foncier bâti, le taux d'imposition TH départemental et communal seront fusionnés pour ne former qu'un taux.

Pour information, l'état 1259 pour 2022 se présente comme suit :

	<u>Bases d'imposition effectives 2021</u>	<u>Taux de référence pour 2021</u>	<u>Bases d'imposition prévisionnelles 2022</u>	<u>Produit de référence</u>
<b>T.F.B.</b>	1 071 357	25,93 (TD 15,13% + TC 10,80%)	1 123 000	291 194
<b>T.F.N.B</b>	28 642	43,04	29 600	12 740
<b>PRODUIT ATTENDU DES TAXES A TAUX VOTE 2022</b>				<b>303 934</b>
<b>RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2022 (TH)</b>				<b>58 833</b>
<b>Allocations compensatrices TF (compte 74834)</b>				<b>1 913</b>
<b>Prélèvement FNGIR (compte 739221)</b>				<b>74 520</b>
<b>Contribution coefficient correcteur</b>				<b>-109 829</b>
<b>MONTANT TOTAL PREVISIONNEL 2022 AU TITRE DE LA FISCALITE LOCALE</b>				<b>180 331</b>

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition pour l'année 2022 :

	<u>Taux 2021</u>	<u>Taux 2022</u>
<b>T.F.B.</b>	<b>25,93 %</b>	<b>25,93 %</b>
<b>T.F.N.B</b>	<b>43,04 %</b>	<b>43,04 %</b>

- **CHARGE** Monsieur le maire de remplir l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **8. VOTE DES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions ci-dessous à allouer pour 2022 aux associations communales et autres organismes privés ou publics :

<b>Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant proposé</b>
65748	Association 3ème âge	300,00
65748	Coopérative scolaire	600,00
65748	Association parents élèves	500,00
65748	Association Lire à Joucas	150,00
65748	Association les Amis de l'Eglise Joucas	500,00
65748	Amicale Bouliste LIOUX MURS JOUCAS	700,00
65748	ADMR GORDES	700,00
65748	Festival des Cinémas d'Afrique	500,00
65748	La Strada	500,00
65748	Société de chasse la	
65748	Vigilante	75,00
65748	Amicale anciens résistants Gordes	50,00
65748	Luberon Nature	30,00

65748	Amicale Donneurs Organes	30,00
65748	Amis hôpital de GORDES	25,00
65748	Amicale Pompiers de GORDES	50,00
65748	Association Pres'age	50,00
65748	Association ARCHIPAL	1 500,00
65748	Croix -Rouge Peuple Ukrainien	500,00
<b>TOTAL</b>		<b>6 760,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'allouer aux associations communales et autres organismes publics ou privés le montant des subventions conformément à la liste jointe pour l'exercice 2022,**
- **PRECISE que la somme d'un montant de 6.760 €, représentant le total de ces subventions, sera inscrite au budget primitif 2022, compte 65748.**

## **9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2022 concernant la commune.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des conseillers municipaux, présente une balance générale comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		<b>Dépenses de la section de fonctionnement</b>	<b>Recettes de la section de fonctionnement</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent budget	1.017.991,00	616.187,00
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent		
	002 résultats de fonctionnement reporté		401.804,00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1.017.991,00</b>	<b>1.017.991,00</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		<b>Dépenses de la section d'investissement</b>	<b>Recettes de la section d'investissement</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement Votes au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	924.831,72	704.437,90
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent (2)	272.754,56	87.200,00
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté		405.948,38
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1.197.586,28</b>	<b>1.197.586,28</b>
<b>TOTAL DU BUDGET DE LA COMMUNE</b>		<b>2.215.577,28</b>	<b>2.215.577,28</b>

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, VOTE le budget primitif de la commune 2022 comme ci-dessus.**

## **10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BISTROT DE JOUCAS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2022 concernant le Bistrot de JOUCAS.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des conseillers municipaux, présente une balance générale comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Dépenses de la section de fonctionnement</b>	<b>Recettes de la section de fonctionnement</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent budget	13.581,72	9.685,44
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent		
	002 résultats de fonctionnement reporté		3.896,28
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13.581,72</b>	<b>13.581,72</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Dépenses de la section d'investissement</b>	<b>Recettes de la section d'investissement</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement Votes au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16.969,51	7.031,72
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent (2)		
	001 solde d'exécution de la section investissement reporté		9.937,79
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16.969,51</b>	<b>16.969,51</b>
<b>TOTAL DU BUDGET du budget annexe « LE BISTROT DE JOUCAS »</b>		<b>30.551,23</b>	<b>30.551,23</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2022 du budget « Le Bistrot de JOUCAS » comme ci-dessus.**

La séance est levée à 20 h 09.

Le Maire,  
**Lucien AUBERT**

